

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

2

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline FAVAROSE, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-219200367-20230531-Jm-100000013478-DF

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Prend acte

Rapport d'utilisation relatif au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) attribué en 2022 à la Ville de Gennevilliers

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2531-12,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant un Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

Vu l'article L.2531-16 du CGCT qui dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

Considérant que l'objectif du Fonds de Solidarité est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

Considérant que la Ville de Gennevilliers a été éligible au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France en 2022 pour un montant de 3 059 424 €,

DELIBERE

Article 1 : Prend acte du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France perçu en 2022 pour un montant de 3 059 424 € (trois millions cinquante neuf mille quatre cent vingt-quatre euros). Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France a contribué au financement des dépenses visant à l'amélioration des conditions des habitants suivantes (liste non-exhaustive) :

Domaine	Nature de l'opération	Montant
Petite enfance	Aide aux structures d'accueil privées	391 956
	Aide aux ménages employant une assistante maternelle	64 884
Aide sociale	Subvention au CCAS	2 519 251
Solidarité	Subventions aux associations de solidarité	44 577
	Aide à la population- crise sanitaire	387 447
Total:		3 408 115

Le montant total de cette liste d'actions, non-exhaustive, pris en charge par la commune est de :
3 408 115 €.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5106123

Affiché le 5106123

Exécutoire le 5106123



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023